



L'ÉCHO MUNICIPAL

SOMMAIRE

JANVIER 2003

Le mot du Maire	p.1	Dossier spécial	p.27 à 28
Les Conseils Municipaux	p.2 à 10	Infos Jeunes	p.29 à 30
Les Commissions Municipales	p.11 à 17	Page Pratique	p.31 à 32
L'école	p.18 à 19	Nos amis les animaux	p.33
Histoire	p.20 à 21	Informations générales	p.34 à 35
Maison de retraite	p.22 à 23	État civil	p.36 à 37
La Vie des Associations	p.24 à 26	Poème	p.38

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Email- mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



BONNE ANNÉE 2003

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

L'année 2002 est en simplifiant, je le reconnais volontiers :

- ◆ Une élection présidentielle, avec des résultats surprenants !
- ◆ Des intempéries rarement vues en 365 jours (inondations à répétitions, dont certaines jamais observées de mémoire d'homme dans notre pays. Problème bien compliqué à gérer pour le gouvernement).

Je pense cependant au désarroi des habitants concernés, qui se sentent parfois abandonnés.

- ◆ Une pensée également aux différents peuples de notre planète qui ont subi des catastrophes encore plus graves. Je citerais : tremblements de terre, éruptions volcaniques et cyclones ou ouragans suivant les régions, très dévastateurs. A voir les informations des différentes chaînes de télévision.

« On est bien aux Ormes-sur-Voulzie ».

Tout en gardant à l'esprit que l'on n'est pas maître de la nature qui nous cache encore probablement bien des surprises.

Une citation de Monsieur VOLTAIRE :

« L'homme est trop faible, hélas ! pour dompter la nature ».

Je me permettrais d'ajouter heureusement pour l'humanité.

Il est de coutume de faire le bilan de l'année passée. Les différents articles de « l'Echo Municipal » devraient répondre à votre attente rapidement :

- ◆ Fin des travaux « grande rue de Couture » avec des plantations qui devraient vous satisfaire, disons dans un minimum de 3 ans.
- ◆ Rénovation du « Pont de la Noue ».
- ◆ Amélioration de l'éclairage public « Route de Bray » et « Sentier de la Messe ».
- ◆ La reprise de la « Résidence des Ormes » en cours, avec déjà des travaux d'éclairage public effectués pour la sécurité de tous.
- ◆ Travaux « Grande rue de Couture », la rénovation de la chaussée qui sera poursuivie en 2003 (problème d'affaissement dû à l'assainissement).
- ◆ L'acquisition du bâtiment situé 1, grande rue de Couture (ancienne boucherie) qui devrait voir naître un magasin (étude en cours).

Les projets pour 2003 qui sont liés au budget :

- ◆ 2^{ème} contrat rural à l'étude.
- ◆ Réparation des conduites d'assainissement « Route d'Everly ».
- ◆ Un projet touristique, avec le soutien de la SNCF, étude de « Vélo-rail » sur la voie de chemin de fer qui n'est plus utilisée mais qui est toujours une voie stratégique pour l'armée.
- ◆ L'embellissement de la « Résidence des Ormes » (plantations etc...).
- ◆ **Et un grand souci**, le projet des « Grands Lacs de Seine » qui perturbe sincèrement notre façon de prévoir l'avenir de nos sablières.
- ◆ Nos remerciements aux associations toujours efficaces.
- ◆ Nos félicitations aux personnes qui ont participé aux villes et villages fleuris ainsi qu'aux décorations pour les fêtes de fin d'année.
- ◆ Une pensée respectueuse pour ceux qui nous ont quitté en 2002.

***En associant les membres du Conseil Municipal, du C.C.A.S.
et les agents communaux, nous vous présentons
nos vœux les plus sincères pour 2003.***

Gilles VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2002

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., FRANCOIS P., SANCHEZ C., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., DELCROIX M., MAURY J., MAURY Y.

Etaient absents : Mr PIONNIER J. Jacques, excusé, représenté par Mr de NATALE Guy.
Mme BOISSY Claudy, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Secrétaire : Madame LOPEZ d'AZEVEDO Jeannine.

Contrat de prêt :

Le Conseil municipal expose le motif de l'emprunt immobilier et voirie et, après en avoir délibéré, décide :

Pour financer les investissements 2002, la Commune des Ormes-sur-Voulzie contracte auprès de la Caisse d'Epargne ILE-DE-FRANCE PARIS, un emprunt de la somme de **250 000€** au taux fixe de **5,28 %** et dont le remboursement s'effectuera en 12 ans avec une périodicité des échéances mensuelles.

Monsieur VITU Gilles, Maire, est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt.

Délibération prise à l'unanimité.

Modificatif au budget 2002 :

Considérant l'acquisition d'un immeuble en vue de créer un commerce de proximité. Le Conseil municipal décide les modifications suivantes au budget :

En dépenses : + 160 000€ à l'article 2132

En recettes : + 160 000€ à l'article 1641 (emprunt)

Ces modifications constituent l'opération ØØ8 acquisition immeuble.

Délibération prise à l'unanimité.

Syndicat Voulzie – G.E.R.B.E. :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de l'arrêté préfectoral 02.AC.13 du 03 juin 2002 concernant les modifications apportées au syndicat.

Le Conseil émet un avis favorable à ces modifications.

S.I.C.T.O.M. :

Madame LOPEZ expose qu'à la suite du transfert de compétence au SMETOM, de l'adhésion de nouvelles communes et de la modification des articles de référence au Code Général des Collectivités Territoriales, il convenait de modifier les statuts du SICTOM.

Vu la délibération favorable du comité syndical en date du 05 juin 2002,

Considérant les nouveaux statuts,

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ces modifications et approuve les nouveaux statuts modifiés le 05 juin 2002.

Délibération prise à l'unanimité.

Modificatifs au budget 2002 : Régularisation ICNE 2001

- Budget commune M14
Fonctionnement : Recettes 6611 : 4 421,03€
Dépenses 023 : 4 421,03€
Investissement : Recettes 021(000) : 4 421,03€
Dépenses 16882(000) : 4 421,03€
- Budget eau M 49
Fonctionnement : Recettes 6611 : 1 347,96€
Dépenses 006 : 1 347,96€
Investissement : Recettes 005 : 1 347,96€
Dépenses 1688 : 1 347,96€
- Budget Assainissement M 49
Fonctionnement : Recettes 6611 : 945,18€
Dépenses 006 : 945,18€
Investissement : Recettes 005 : 945,18€
Dépenses 1688 : 945,18€

Délibération prise à l'unanimité.

Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement 2001 :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement pour 2001. Il précise que le dossier complet est à la disposition de chacun au secrétariat de la Mairie. Un résumé sera inclus dans l'Echo municipal.

Logement social :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de la Préfecture en date du 19 juin 2002 concernant le choix d'être lieu d'enregistrement pour les demandes de logements sociaux dans le cadre du dispositif du numéro unique départemental.

Le Conseil municipal choisit d'être lieu d'enregistrement.

Délibération prise par 9 voix POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

Grands lacs de Seine :

Monsieur de NATALE expose que des sondages vont être effectués sur quelques terrains privés et qu'il y a lieu de désigner un responsable au sein du conseil.

Le Conseil choisit Monsieur de NATALE, à l'unanimité.

Le Conseil municipal demande pourquoi aucun sondage n'est prévu sur les terrains appartenant à la Commune.

Monsieur VERNET demande une réunion intercommission spécifique sur ce projet. Des précisions sont demandées sur l'étendue géographique des grands lacs.

Le Conseil municipal s'interroge sur l'avenir du projet sablière.

Informations générales :

♦ Monsieur Claude HEURTEVENT souhaiterait acquérir une parcelle appartenant à la Commune, en tout ou partie au nord de sa maison. Le Conseil est favorable sur le principe. Le projet est mis à l'étude.

♦ Résidence des Ormes : Le service des domaines émet un avis favorable à la reprise des VRD du lotissement « Résidence des Ormes » pour l'Euro symbolique. L'enquête publique sera lancée en septembre 2002. Les travaux de rénovation de l'éclairage public suivront. Monsieur MAURY Maurice est choisi comme enquêteur à l'unanimité.

♦ Pays Bassée-Montois : Le Conseil accepte, à l'unanimité, le chantier d'insertion « initiative locale » pour 4 semaines en juillet, août 2002 pour la réfection du mur du cimetière.

- ♦ Ecole : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nomination de 2 nouveaux professeurs des Ecoles en remplacement de Mesdames MAURAN (CE1/CE2) et CLEUET (Maternelle).
- ♦ Règlement de la Salle Polyvalente : Chacun a pu le consulter. Il sera vu en commission et soumis au conseil lors d'une prochaine réunion.
- ♦ Le GRETA propose une journée technique « tri et collecte sélective des ordures ménagères ». Cette formation sera proposée à un agent d'entretien.
- ♦ A.D.M.R. : Assemblée générale le samedi 06 juillet 2002 à 15 heures au Foyer rural de Gouaix.
- ♦ Jeunesse et Sports : Conseils locaux de la Jeunesse. Monsieur VERNET étudie le dossier.
- ♦ Rencontre régionale dédiée au site internet. Dossier confié à Monsieur GHISLAIN.
- ♦ Projet du C.O.F. : Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet du C.O.F. concernant l'achat d'un vidéo projecteur en vue de retransmissions gratuites dans la salle polyvalente. Ce projet implique l'installation d'une parabole analogique et d'une sortie TV dans la salle.
- ♦ Remerciements des secteurs paroissiaux pour prêt de la salle.
- ♦ Madame FRANCOIS fait le point sur l'Echo municipal. Inquiétude au niveau de l'imprimante laser couleurs. Monsieur LAMOTTE (MINOLTA) sera contacté mercredi matin.
- ♦ Travaux : Porte posée sur l'abri église.
Commission de sécurité église : OK
Contrôle de légalité POS. Réunion de commission.
- ♦ Monsieur de NATALE : Négociation pour l'affermage Eau.
Peupliers à terminer (TRANSMA).
Assainissement non-collectif (problème à traiter).
- ♦ Monsieur MAURY Jacqui : Fête du 13 et 14 juillet en cours. Réunion de commission prochainement.
- ♦ Centre été ouvert depuis le 01/07/02.

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2002

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., GAMBA M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY J., MAURY Y, BOISSY Cl.

Etaient absents : Mr PIONNIER J.Jacques, excusé, représenté par Mr de NATALE Guy.
Mme DELCROIX Myriam, excusée, représentée par Mme GAMBA Monique.
Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Secrétaire : Monsieur de NATALE Guy.

Contrat affermage EAU :

Monsieur le Maire rend compte du rapport de la commission de service public sur le choix du candidat retenu pour la gestion par affermage de la délégation du service public d'eau potable de la commune des Ormes-sur-Voulzie.

Il rappelle que 3 sociétés avaient été contactées mais une seule a répondu : la Lyonnaise des eaux France.

Compte tenu de la complexité de l'analyse des propositions reçues, la commission a décidé de prendre conseil auprès de son consultant, Monsieur HORTAULT de Link'Conseil.

Après études et discussions, le problème du remplacement des branchements plomb est soulevé.

Monsieur de NATALE expose qu'il serait souhaitable, financièrement de prévoir une surtaxe communale pour alimenter un fonds destiné à financer ces travaux.

Il expose la suite du dossier.

Monsieur VITU demande au Conseil municipal de se prononcer pour ou contre la poursuite du projet dans ce sens :

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce pour la délégation du service à la Lyonnaise des Eaux France, aux conditions décrites dans le rapport de la commission mentionné ci-dessus.

Pays Bassée-Montois :

Vu la demande de la Commune de Savins, en vue d'adhérer au Syndicat intercommunal du Pays Bassée Montois,

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Vu la demande de la Commune de Villenauxe la Petite, en vue d'adhérer au Syndicat intercommunal du Pays Bassée Montois,

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Agent administratif à temps complet :

Monsieur le Maire expose la procédure mise en œuvre pour la transformation du poste d'agent administratif à temps non complet en poste à temps complet.

Il informe le Conseil de l'avis favorable du CTP au sein du CDG 77 en date du 12/09/02.

Le Conseil municipal décide la création d'un poste d'agent administratif à temps complet en remplacement du poste à temps non complet supprimé.

Vote à bulletins secrets :

Votants : 15 OUI : 13 NON : 1 ABSTENTION : 1

SICTOM – Modification des statuts :

Considérant les observations du Contrôle de légalité, le Syndicat doit rétablir le nom et les compétences du Syndicat dans leur situation de départ,

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les statuts tels qu'ils sont joints à la présente délibération.

Syndicat intercommunal d'études pour l'aménagement du bassin de l'Auxence :

Considérant que la Commune des Ormes-sur-Voulzie fait partie du Syndicat, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Mr de NATALE Guy – Mme CANZIANI Mireille

Délégué suppléant : Mr GHISLAIN Gérard.

Assainissement Route d'Everly :

Au cours de sa séance du 29 juin 2000, le Conseil municipal a décidé de solliciter le concours du Service de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer les études et le suivi des travaux relatifs à l'assainissement de la Route d'Everly.

Ce concours a été autorisé par décision préfectorale en date du 28 septembre 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande l'annulation de la délibération visée ci-dessus sollicitant le concours du service de la Direction Départementale de l'Équipement.

Contrat rural et bâtiment pour commerce :

Monsieur le Maire remercie Madame GAMBIA pour son aide.

Considérant le projet du Cabinet Riotte, de convention de Mission partielle d'architecte pour l'établissement d'un dossier de demande de subventions Aménagement rural pour la somme de 4 193,00€ H.T. soit 5 014,83 € T.T.C.,

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de Convention joint et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Maire expose la proposition du Cabinet Riotte pour une convention de mission partielle d'architecte pour l'établissement d'un dossier de demande de subventions Contrat rural + Jeunesse et Sports pour la somme de 8 232,00€ H.T. soit 9 845,47 € T.T.C.,

Monsieur VERNET fait remarquer que la proposition précédente était très nettement inférieure et souhaite obtenir des explications. Le projet est mis en attente.

Remboursement d'assurance borne incendie :

Considérant le devis de la Lyonnaise des Eaux pour 2 045,06€,

Considérant le courrier du Cabinet Lemoine proposant le remboursement total du devis ci-dessus,

Le Conseil municipal accepte cet accord et autorise le Maire à mettre en recouvrement la somme de 2 045,06€ auprès du Cabinet Lemoine Assurances à Bray-sur-Seine.

Enquête publique Lotissement « Résidence des Ormes » :

Monsieur le Maire remercie d'abord, Monsieur Maurice MAURY qui a bénévolement rempli le rôle de Commissaire enquêteur.

Une seule intervention : demande de renseignements de Madame HOUZET.

Monsieur le Maire expose,

- Que le Conseil municipal, par délibération du 02 juillet 2002 a donné son accord de principe à l'intégration des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes », dans le domaine public,
- Que l'enquête publique relative à l'intégration susvisée, ordonnée par arrêté municipal n° 343 du 16 août 2002 n'a donné lieu à aucune observation,
- Qu'il appartient au Conseil municipal, de décider de l'intégration dans le domaine public des voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes ».

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, considérant qu'aucune observation n'a été faite contre le projet DECIDE à l'unanimité :

1. D'intégrer dans le domaine public communal en cession gratuite les voies, réseaux et espaces communs du lotissement « Résidence des Ormes ».
2. D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la prise de possession effective des immeubles.
3. Que les frais, droits, émoluments, seront à la charge du lotisseur.
4. D'adresser ampliation de la présente délibération à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Provins,
 - Maître MARECHAL, Notaire à Bray-sur-Seine,
 - Monsieur l'Ingénieur de la Direction Départementale de l'Équipement.

Bornage du Châtelot :

Monsieur de NATALE expose la proposition de la commission d'urbanisme concernant un échange de terrain avec Monsieur GARNIER (propriétaire du Moulin du Châtelot),

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'avis de la commission (détail joint).

Demande de dérogation scolaire :

Une famille demande à placer ses enfants à l'école de Donnemarie car la maman travaille dans cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à bulletin secret :

Votants : 15 OUI : 1 NON : 14

Demande de subventions :

- Jeunes pompiers de Bray-sur-Seine : vote à bulletin secret :
Votants : 15 OUI : 5 NON : 9 ABSTENTION : 1
- SOS Mucoviscidose : Unanimité NON
- France ADOT 77 : Unanimité NON

Informations générales :

♦ Grands Lacs de Seine :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réunion du 07 octobre avec Monsieur JACOB, Ministre et du courrier du 14 octobre 2002 à Monsieur l'Ingénieur en chef des Grands Lacs de Seine, Monsieur RIZZOLI, en vue de leur rappeler que le projet de digue anéantirait le projet communal, bien antérieur, d'une zone de loisirs et d'une zone écologique déjà en cours de réalisation.

- ♦ Proposition de l'AFREX pour la protection des bois de charpente : unanimité CONTRE.
- ♦ Oxygène « radio » propose une convention : unanimité CONTRE.
- ♦ Congrès des Maires de France : les invitations sont à votre disposition.
- ♦ Invitation des Francas le 05 décembre à la Ferté sous Jouarre.
- ♦ Institut Léonard de Vinci : réunion le 08 novembre 2002.

♦ Règlement de la Salle polyvalente :

Monsieur VERNET fait quelques remarques qui seront prises en compte.

Le règlement est voté à l'unanimité. Il prendra effet au 01 novembre 2002.

♦ Maison des Associations :

La Maison des Associations ne sera pas louée le 31 décembre 2002 au soir.

♦ Classe de découverte 2003 :

A l'unanimité, le Conseil décide l'organisation de la classe découverte pour la classe de CM1 – CM2 dans les mêmes conditions qu'en 2001. L'organisation administrative est confiée à la communauté de commune du Canton de Bray-sur-Seine. La participation financière des familles reste fixée à 130€ par enfant.

♦ Demandes de subventions des associations communales :

Un document a été étudié dans cette optique.

- ♦ Des étagères seront posées pour le C.O.F. et le Tennis dans le sous-sol de la Maison des Associations.
- ♦ Visite de la Sablière le 26 octobre 2002 à 10 heures 30. Monsieur CHARLE souhaite créer une cellule de réflexion concernant une future sablière.
- ♦ Remerciements de la Prévention Routière pour la subvention.
- ♦ Villages fleuris : remise des prix à Provins le 16 novembre 2002.
- ♦ Repas des Retraités le 03 novembre 2002.
- ♦ Distribution des colis le 21 décembre 2002.
- ♦ Présents à la Maison de Retraite le 18 décembre 2002.
- ♦ Echo municipal : remerciements à Monsieur Eric de NATALE et à Mademoiselle GHISLAIN.
- ♦ Du 12 novembre 2002 au 20 décembre 2002, la Mairie accueillera une stagiaire.

♦ Travaux Monsieur VERNET :

- Démontage des cheminées.
- Réfection du Pont de la Noue.
- Grille du Lavoir de Moulin d'Ocle.
- Peinture des huisseries de la Mairie.
- Pose des guirlandes de Noël.

♦ Environnement Monsieur de NATALE :

Une vente de peupliers est prévue.

- ♦ Madame FRANCOIS fait remarquer que les chicanes Grande rue de Couture représentent un travail mal réussi. Un courrier sera expédié dans ce sens à la D.D.E.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2002

Étaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY J., BOISSY Cl., PIONNIER J.J., SANCHEZ C.

Madame GAMBA Monique présente à partir de la délibération :
« Amélioration de la qualité de l'eau. »

Étaient absents : Mr MAURY Yannick, excusé, représenté par Mme CANZIANI Mireille.

Mme DELCROIX Myriam, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Secrétaire : Madame SALANSON Marie-Christine.

Compte-rendu :

Monsieur VERNET fait remarquer qu'il fallait lire « environnement » au lieu d' « urbanisme ».

Avenant ACA (SPA) :

La convention de fourrière du 04 février 2000 est révisée au niveau du tarif à compter du 1^{er} janvier 2003.

Le tarif est porté à 0,15€ par an et par habitant H.T. La prestation annuelle sera donc de 123,45€ HT soit 147,65 € TTC pour 2003.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention SDIS (Ass des jeunes sapeurs pompiers de Bray) :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Major Riquez concernant l'association des jeunes sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré, le conseil vote une subvention de soixante-dix euros (70€) à l'association pour l'année 2003.

Votants : 14 NON : 6 OUI : 8

Concours des rubans du patrimoine :

Le Conseil municipal ne souhaite pas inscrire la commune, pour cette année mais demande la plaquette pour information.

Demande de subvention PEUPLIERS :

Monsieur de NATALE expose l'intention de la commission « environnement » de replanter 800 peupliers sur les terrains communaux en 2003.

Le Conseil décide la plantation de ces 800 peupliers sur les biens communaux. Il inscrit à cet effet les crédits nécessaires au budget 2003 et demande qu'une subvention lui soit allouée par l'état.

Délibération prise à l'unanimité.

Amélioration de la qualité de l'eau :

Monsieur le Maire expose les arguments de la Société Lyonnaise des Eaux pour la chloration de l'eau.

Monsieur de NATALE précise qu'il n'a pas pu obtenir toutes les informations nécessaires.

La décision est reportée au prochain conseil.

Convention Contrat Rural :

Monsieur le Maire expose la proposition du Cabinet RIOTTE pour une convention de mission partielle d'architecte pour l'établissement d'un dossier de demande de subvention contrat rural + Jeunesse et sports pour la somme de 8 232€ HT soit 9 845,47 € TTC.

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de convention joint et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Convention Commune/Etat pour l'urbanisme :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve la convention entre la commune et les services de l'état ayant pour objet l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui sera confiée à la D.D.E.

Il autorise le Maire à signer la dite convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Modification au budget 2002 :

Le Conseil municipal décide la modification budgétaire suivante sur le budget 2002 de la commune :

+ 970€ à l'article 205 (non individualisé en opération)

- 970€ à l'article 2111 (opération 006)

Délibération prise à l'unanimité.

Questions diverses

P.O.S :

Mise en demeure de Monsieur le Préfet concernant la reconstruction de lignes EDF. Monsieur VERNET fait le nécessaire.

Assurances :

Madame BOISSY expose la proposition du Cabinet d'assurances LEMOINE concernant les assurances des collectivités locales AVEC ou SANS franchise.

Le Conseil municipal choisit la proposition SANS franchise et autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Délibération prise par 10 voix POUR, 3 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Demandes de subventions

La Ligue contre le cancer :

Le Conseil municipal vote une subvention de 70€ (soixante-dix euros) à la ligue contre le cancer pour 2003.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2003.

Délibération prise par 8 voix POUR, 5 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

La Prévention routière :

Le Conseil municipal vote une subvention de 70€ (soixante-dix euros) à la prévention routière pour 2003.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2003.

Délibération prise par 14 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Association française des sclérosés en plaques (NAFSEP) :

Le Conseil municipal vote une subvention de 70€ (soixante-dix euros) à la NAFSEP pour 2003.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2003.

Délibération prise par 8 voix POUR, 4 CONTRE, 3 ABSTENTIONS pour le principe et 14 voix POUR, 1 CONTRE pour la somme.

Informations générales :

♦ Le SDIS demande d'assurer une permanence FAX pour la réception des bulletins en cas d'inondations. Monsieur de NATALE Guy, adjoint au Maire, chargé de l'environnement est délégué pour cette mission. Délibération prise par 14 voix, 1 ABSTENTION.

♦ Rencontre avec Monsieur CHARLES et un responsable GSM. La création d'une cellule de réflexion pour le projet sablière est décidée :

- Messieurs GHISLAIN et de NATALE
 - Mesdames GAMBA et CANZIANI
 - ♦ Modification de la Commission d'appel d'offres : Monsieur de NATALE Guy, remplace Monsieur PIONNIER Jean-Jacques qui n'est plus disponible pour des raisons professionnelles. Cette délibération a été prise à l'unanimité par vote à bulletins secrets.
 - ♦ Comité de relecture pour l'Écho Municipal :
 - Mesdames BOISSY et LOPEZ d'AZEVEDO.
 - Messieurs PIONNIER et LEFEVRE.
 - ♦ Grands Lacs de Seine : Monsieur GHISLAIN fait la synthèse des 3 numéros de la Lettre. Le projet, sur le papier, paraît bien « ficelé » mais semble en fait tout à fait invivable pour la région concernée :
 - Zone marécageuse.
 - Problèmes d'étanchéité des digues.
 - Transformation du biotope.
 - Dégradation de l'environnement.
 - Et surtout projet de la commune au niveau des plans d'eau totalement anéanti.
- Il propose la rédaction d'un document et souhaite que chacun réfléchisse aux actions à engager. Il est volontaire pour participer aux commissions.
- ♦ Reprise des VRD de la Résidence des Ormes : Monsieur VITU informe le Conseil de l'avancée de cette affaire en cours auprès du notaire et signale que l'éclairage public a été refait bien que les réseaux ne soient pas encore propriété de la commune, pour le bien-être des habitants.
 - ♦ Village fleuri 2002 : La commune reçoit le 3^{ème} prix, la médaille de Vermeil et un bon d'achat.
 - ♦ Un administré des Ormes s'est plaint que la Maison des Associations ne puisse plus être louée le soir à cause d'une seule personne. Le Conseil prend note mais la décision a été prise dans ce sens.
 - ♦ Village illuminé : Le Maire envisage un pot de l'amitié pour remercier les habitants qui ont illuminé leur maison.
 - ♦ Pour information, le CCAS a voté une somme de 150€ pour le Téléthon.
 - ♦ Remerciements à Monsieur PIONNIER pour son cadeau.
 - ♦ Samedi 21 décembre 2002 : Distribution des colis.
 - ♦ Lundi 23 décembre 2002 à 15 heures : Colis à la Maison de Retraite.
 - ♦ Commission des travaux : Monsieur VERNET signale la réfection de l'éclairage public du lotissement, l'éclairage du lavoir et la pose de 2 nouveaux foyers (route de Bray, Sentier de la Messe).
 - ♦ Projet d'un commerce : Madame BOISSY informe des contacts pris avec :
 - Intermarché – Relais des mousquetaires.
 - Casino – Vival.
 - ♦ Environnement : Monsieur de NATALE rappelle qu'il faut revoir le contrat de balayage. Les peupliers seront plantés en janvier.

Monsieur GHISLAIN pose le problème de sécurité lié à l'installation de la roue à Aubes.

COMMISSION D'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2002



GLAB Nathalie	DT - 0773470200001	31/01/02	<i>Ravalement façade</i>
JOYEUX Marcel	DT - 0773470200002	11/02/02	<i>Mur</i>
PINEAU Jean-Claude	DT - 0773470200003	11/02/02	<i>Pose de 2 vélux</i>
LEROY Roger	DT - 0773470200004	25/02/02	<i>Véranda</i>
SCI Mavrick (GARNIER Sébastien)	DT - 0773470200005	22/03/02	<i>Clôture + Portail</i>
COCUET P. – THERY C.	DT - 0773470200006	25/03/02	<i>Abri de jardin</i>
COCUET P. – THERY C.	DT - 0773470200007	25/03/02	<i>Vélux</i>
MOREAU Charli	DT - 0773470200008	02/04/02	<i>Remplacement fenêtre par porte</i>
DESCLOÏTRES Alain	DT - 0773470200009	04/04/02	<i>Pose d'un vélux</i>
PERLERIN Françoise	DT - 0773470200010	08/04/02	<i>SAS entrée</i>
CHAPEL Pascal	DT - 0773470200011	08/04/02	<i>Abri jardin</i>
CHAPEL Pascal	DT - 0773470200012	08/04/02	<i>Clôture</i>
CHASSE Manuel	DT - 0773470200013	11/04/02	<i>Mur + Marquise</i>
MAINGARD Francis	DT - 0773470200014	18/04/02	<i>Clôture</i>
GRAS Pierre	DT - 0773470200015	02/05/02	<i>Véranda</i>
LEQUEUX David	DT - 0773470200016	02/05/02	<i>Cabane de jardin en bois</i>
COTRUFO Joseph	DT - 0773470200017	06/05/02	<i>Ouverture fenêtre façade arrière</i>
SAINT-PAUL Pierre	DT - 0773470200018	14/05/02	<i>Clôture + Portail</i>
COURSIER Sébastien	DT - 0773470200019	18/05/02	<i>Cave sous garage</i>
LEROY Roger-Ernest	DT - 0773470200020	27/05/02	<i>Construction d'une véranda</i>
GULLON Thierry	DT - 0773470200021	10/06/02	<i>Abri à bois</i>
JAVAUX Patrice	DT - 0773470200023	17/06/02	<i>Transformation 2 fenêtres en lucarnes</i>
JAVAUX Patrice	DT - 0773470200024	17/06/02	<i>Construction d'un mur</i>
COGNOT Ginette	DT - 0773470200025	01/07/02	<i>Remplacement clôture</i>

JOYEUX Marcel	DT - 0773470200026	12/07/02	<i>Clôture</i>
GRADELET Pierre	DT - 0773470200022	15/07/02	<i>Abri de jardin en parpaing</i>
CAPPE Bruno	DT - 0773470200027	29/07/02	<i>Appentis</i>
RAVAUD Jean-François	DT - 0773470200028	26/08/02	<i>Restauration mur, modification toiture, ouverture porte</i>
SAINT-PAUL Pierre	DT - 0773470200029	26/08/02	<i>Clôture</i>
WETZEL Thierry	DT - 0773470200030	26/08/02	<i>Mur</i>
DECOOL Alain	DT - 0773470200031	16/09/02	<i>Abri de jardin</i>
EDF - RTE	DT - 0773470200032	21/09/02	<i>Clôture</i>
PAWELSKI Fabrice	DT - 0773470200033	12/10/02	<i>Agrandissement</i>
LENIQUE Thierry	DT - 0773470200034	19/10/02	<i>Marquise</i>
RIBOUCHON Philippe	DT - 0773470200035	04/11/02	<i>Vélux (1)</i>

LEGENDE

DT Demande de travaux



La commission de l'urbanisme souhaite à toutes et à tous une bonne année 2003.



N°: 9

RÉUNION DU : 13/09/02

Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN

Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN

ORDRE (S) DU JOUR:

- Bilan des travaux en cours.
- Ordres de Services engagés.

COMPTE – RENDU :

+ Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 18 h 30.

- Bilan d'avancement des Travaux - Projets :

- Travaux d'éclairage public:

- ◆ Extension route de Bray et Sentier de la Messe pour un prix T.T.C. de 3038.89 €
- ◆ Eclairage du lavoir pour un prix de 2633.22 € T.T.C

Les ordres de service de ces travaux seront envoyés prochainement.

- Travaux de démontage des cheminées :

- ◆ L'Entreprise BRACQUEMOND Michel a remis un devis de 2798.64 € T.T.C. – L'ordre de travaux partira prochainement-

- Les bornes-fontaines ont été sablées et mises en peinture – Reste à définir leur positionnement-

- La roue à aubes, réalisée en partenariat avec le Lycée Technique de Provins, est terminée.

Reste son positionnement à l'emplacement du lavoir sur des jambages béton armés préfabriqués en cours d'étude par la section TBT du Lycée Technique.

- Le lavoir de Moulin d'Ocle est terminé.

- Les Peintures extérieures de la Mairie ont débuté.

- La lampe de façade de la Mairie devant être changée, les membres de la commission font un choix sur catalogue afin de procéder rapidement à la commande.

+ Monsieur Philippe VERNET clôt la séance à 19h 30

N°: 10

RÉUNION DU : 15/11/02

Secrétaire de séance : Mr G. GHISLAIN

Commission TRAVAUX - Président Ph. VERNET - Vice-Président G. GHISLAIN

ORDRE (S) DU JOUR:

- Bilan des travaux en cours.
- Contrat rural .
- Préparation Budget 2003

COMPTE - RENDU :

+ Monsieur Philippe VERNET ouvre la séance à 19h 15.

- Bilan d'avancement des Travaux - Projets :

- Contrat rural : Le Cabinet RIOTTE – HERAULT a communiqué le montant de ses honoraires pour l'étude des travaux envisagés.

Ces frais s'élèvent à 6860,21€ .

Un supplément sera à prévoir pour la maîtrise d'œuvre.

- Aménagement des locaux de la boucherie : Le Cabinet RIOTTE – HERAULT est intervenu rapidement en vue de faire un relevé rapide des lieux afin de bénéficier éventuellement d'une subvention d'aménagement attribuée par le Conseil Général.

Le montant des honoraires de montage du dossier s'élève à 5335,72€

Un supplément sera à prévoir pour la maîtrise d'œuvre.

- Éclairage public : Les travaux confiés à l'entreprise BORNAUSER sont en cours de réalisation, rue du Sentier de la Messe et au Lavoir route de Bray.

- Éclairage du Lotissement : Les travaux confiés à l'entreprise LEROY Pascal ont pris un peu de retard du fait de quelques difficultés d'approvisionnement en matériels.

Monsieur LEROY présent, s'excuse de ce retard qui ne lui incombe pas et assure l'éclairage du lotissement terminé pour le 16/11/2002.

- Pont de la Noue : Les travaux sont terminés. "Un coup de chapeau" à l'entreprise pour la qualité de son travail.

"Coup de chapeau" à Monsieur de Natale, qui par ses nombreuses interventions de pompage et de manipulations de vannes, à permis cette réalisation dans des conditions optimums.

- Roue à aubes : Monsieur de NATALE et Madame LOPEZ se sont rendus sur invitation du Chef d'établissement au Lycée technique de Provins.

Ils ont pu constater que la roue à aubes était terminée.

Les jambages de support sont en cours d'étude par la section spécialisées dans les travaux de préfabrication en Béton Armé.

La pose de l'ensemble devrait se faire courant 2003.

- Salle polyvalente : L'entreprise NOVATEC estime que les détecteurs incendie sont à changer alors que leur installation est pourtant récente. Il est décidé de demander un délai afin de repousser cette intervention.

- Travaux divers terminés :

- ◆ Démontage des cheminées de la Mairie
- ◆ Grille du Lavoir de Moulin d'Ocle

- Travaux divers non terminés :

- ◆ Peinture de la Mairie : Il reste à terminer la peinture des soubassements
- ◆ L'alarme du hangar communal n'a pas encore été installée par l'entreprise LEROY

- Budget 2003 :

Les travaux projetés en priorité sont les suivants:

- ◆ Contrat rural
- ◆ Mesures de sécurités à financer
- ◆ Climatisation salle des mariages
- ◆ Plafond de la Salle Polyvalente
- ◆ Panneaux d'affichage
- ◆ Columbarium
- ◆ Etagères →COF
- ◆ Porte coupe-feu →Tennis

+ Monsieur Philippe VERNET clôt la séance à 20h 30

COMMISSION DES FETES

14 JUILLET :

La fête s'est très bien passée, tous les jeux se sont déroulés à l'extérieur. Dans la salle polyvalente un goûter a été distribué suivi d'une tombola avec de nombreux lots.

REPAS DES RETRAITES :

Une centaine d'invités s'est réunie dans une ambiance conviviale. Le repas a été apprécié de tous et la soirée s'est terminée vers 23 heures.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Quelques priorités sont à l'ordre du jour en 2003, notamment en ce qui concerne la **sécurité de nos enfants**. Ainsi, des barrières seront installées devant la boulangerie sur une dizaine de mètres pour empêcher le stationnement des voitures, voitures nombreuses aux heures d'ouverture et de sortie d'école !!! La réfection du « sentier de la messe » sera elle aussi une priorité car il est en très mauvais état et tous les enfants du Moulin d'Ocle passent à cet endroit pour se rendre à l'école.

DIVERS :

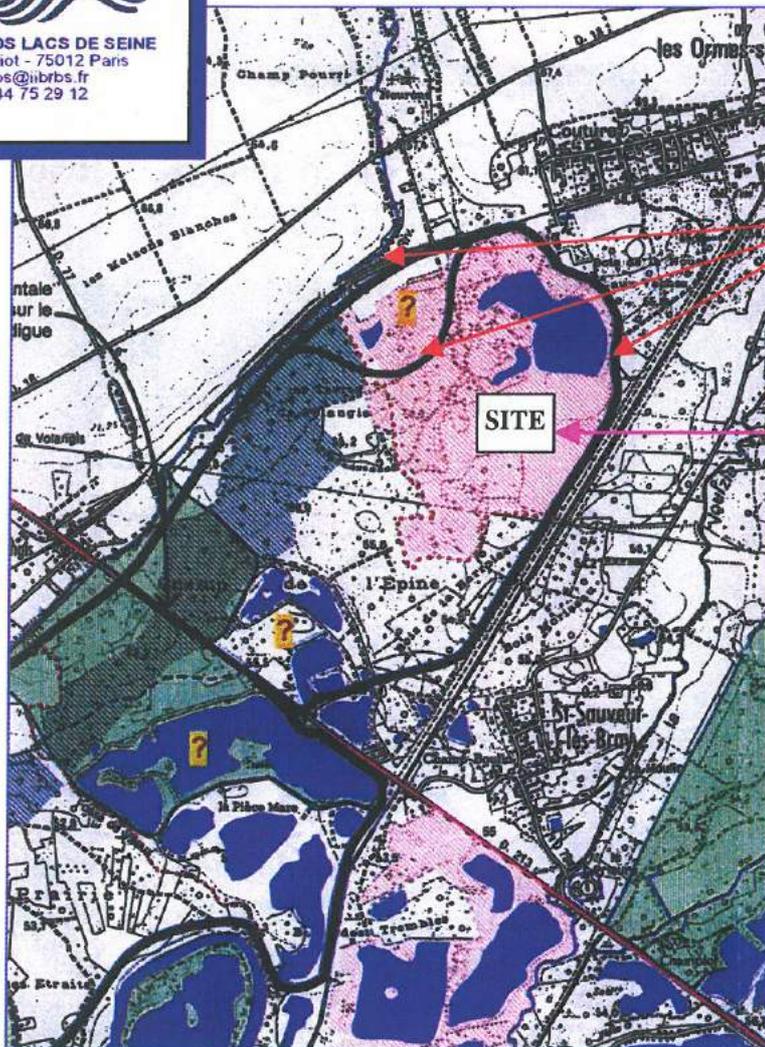
- Une vente de 352 peupliers soit 518m³ a rapporté 15 540€.
- 800 peupliers seront plantés dès que le temps le permettra.
- 4 bornes fontaines de décoration seront installées dans le village.
- Les parterres de fleurs devant la mairie seront refaits entièrement et l'embellissement de la commune sera poursuivi.
- Quelques plaintes ont été émises par des habitants du haut du Moulin d'Ocle concernant le mauvais état de la route. En 2003, aucune route ne sera faite mais celle-ci fera l'objet d'une étude lors du prochain contrat triennal qui définira les priorités.

La commission de l'environnement vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte joie et prospérité !!



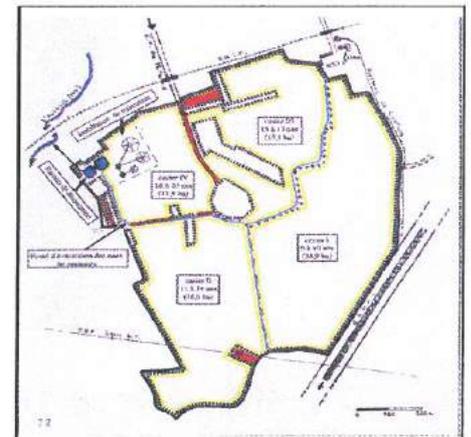
LES GRANDS LACS DE SEINE
8, rue Villiot - 75012 Paris
iibrbs@iibrbs.fr
01 44 75 29 12

UN PROJET QUI NOUS CONCERNE TOUS !!



Digues prévues dans le
Projet 2002

SITE



Aménagements du site livrés
en 2006
Détails sur écho 01/2002

PRÉSENTATION DU PROJET ENVISAGÉ :

En vue de remédier aux éventuelles crués exceptionnelles de la Seine - et pour préserver la capitale des incidences désastreuses qu'elles engendreraient - il est envisagé de créer des **Barrages-Réservoirs**, afin de pomper l'eau de la Seine.

Un problème grave se pose pour notre commune qui voit *l'ensemble de ses aménagements de loisirs* - travaux débutés en 1991 et livrés à l'horizon 2006 - sacrifiés, puisque périodiquement inondés, inutilisables car inaccessibles.

En effet, sur le projet initial, on remarque que les digues de 4.00 mètres de hauteur, d'une emprise de 100 mètres à la base - tracées en noir sur le plan - ceinturent, voire, traversent nos aménagements.

Le Conseil municipal a donné *un avis défavorable* à ce projet déjà bien avancé, projet lancé en 2001 par l'Institution IIBRBS appelée aussi Grands Lacs de Seine*.

Les responsables locaux tiendront la population informée de l'évolution du projet.

* Pour toute information s'adresser à la Mairie.

Gérard GHISLAIN

L'ÉCOLE

Une journée à la ferme

Le jeudi 7 novembre, les classes de MS, GS et CP sont allées à la rencontre des animaux à la ferme pédagogique de Saint Hilliers.



Ils ont pu voir de très près des poules, des poussins, des chèvres, des ânes, un poney, un cheval, des cochons, des vaches... Ils ont aussi broyé, pressé les pommes et finalement dégusté un jus fort apprécié de tous.



LA VISITE A HERMÉ

Nous avons vu des œuvres abstraites et figuratives, des tableaux et des sculptures.

Guidés par David le sculpteur, nous avons construit un lézard en terre ; cela nous a donné envie de travailler ce matériau.

Après cette visite à Hermé, nous aimerions visiter d'autres galeries de sculpteurs.



NOËL 2002 À L'ÉCOLE



La fête de l'école s'est déroulée le 14 décembre.

L'après-midi était animée par un prestidigitateur ventriloque et chanteur.

Le Père Noël a distribué jouets et friandises pour le bonheur des enfants.

RETOUR VERS LE PASSÉ...

❖ Quelques rappels historiques sur le patrimoine de la commune des Ormes sur Voulzie, quelques photos de constructions existantes ou ayant existé, que beaucoup d'Ormoises et d'Ormois localiseront aisément sans nul doute.

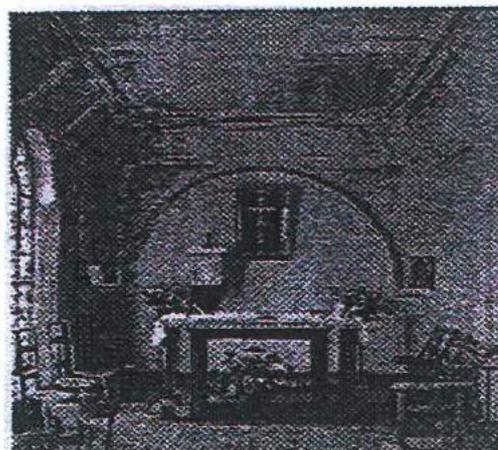
1. **Le pigeonnier de pierre** au 62 de la Grande rue de Couture datant du 15^{ème} siècle, appartenant à l'origine au château de La Haulle - incendié et reconstruit en ferme.
2. **Le Château "de Couture"** construit au 17^{ème} siècle est restauré sous Louis XIII , puis complètement transformé après la Seconde Guerre mondiale. Il abritera longtemps le centre de gestion de la Baronnie de Bray sur Seine - en particulier des communes de Couture, Moulin d'Ocle, Paroy, Jugigny, Sigy, Saint-Sauveur, Luisetaines, Servigny, Savins et Lizines.
3. **La Chapelle** de la Maison de Retraite inaugurée en avril 1861. La fondatrice de l'établissement - Madame Dupuis - , demande dans son testament que la chapelle soit utilisée en faveur de l'asile des personnes âgées.

Génard GHISLAIN

P
I
G
E
O
N
N
I
E
R



Château DE COUTURE



CHAPELLE

4. **Le Moulin du Chatelot** construit au 19^{ème} siècle, route d'Everly, dit moulin à plusieurs étages, aurait appartenu aux moines de l'Abbaye de Preuilly qui l'utilisaient pour produire de la farine.

Comme beaucoup de moulins, il brûle sous l'Empire et certaines de ses pierres servent à construire la route allant de Bray sur Seine à Saint Sauveur.

Vers 1900, le moulin possédant une turbine, est converti en scierie.

Au niveau de "deux pignons", se trouve l'esquisse de deux ouvertures jamais réalisées, car sous Napoléon III existait une imposition sur les ouvertures.

Aujourd'hui, la turbine peut fournir du courant à son propriétaire.

Le Moulin est alimenté par la Voulzie.

5. **La Ferme de la Motte** construite au 18^{ème} siècle au 80 Grande rue de Couture, était l' ancien Château de Couture ou de la Motte incendié en 1699 et transformé en Ferme de la Motte.

Elle appartiendra au Duc de Mortemart, Seigneur d'Everly, jusqu'à la révolution, date à laquelle ce dernier émigre à l'étranger.

La ferme de la Motte passe entre les mains de plusieurs propriétaires.

Elle est convertie aujourd'hui en centre équestre.

6. **L'Ancien relais de Poste:**

Bâtisse en pierres enduites et briques construite 12 route de Bray sur Seine au 19^{ème} siècle.

La charpente du bâtiment est construite en carène de bateau renversée à la manière de Philibert Delorme.

Le style de cet architecte du 16^{ème} siècle, qui inspire Mansart au 18^{ème} siècle et la construction monumentale du 19^{ème} siècle, est repris ici dans le cadre d'un retour aux sources de la Renaissance.

Une démarche identique se retrouve aux fours à chaux de Donnemarie et dans une dépendance du château d'Hermé.

Des graffitis de voyageurs se trouvent dans ce relais.



MOULIN DU CHATELOT



FERME DE LA MOTTE



ANCIEN RELAIS DE POSTE

LA MAISON DE RETRAITE

Le challenge des maisons de retraite

Pour la troisième fois, Joël, animateur de la maison de retraite, organisait un challenge inter maisons de retraite et résidences. Une épreuve à laquelle participaient les maisons de retraite, des Ormes, de Bray, de Donnemarie-Dontilly, et les résidences de Longueville et de Bray, regroupant cette année 110 personnes et les responsables et directeurs des établissements.

Au programme de cette journée, des jeux, tels que tir au but, jeu de quilles, jeu de massacre, pétanque et des jeux d'adresse.

Monsieur Vitu, Maire des Ormes remet aux lauréats les coupes et médailles.

Un classement eut lieu : 1. Résidence de Bray, 2. Maison de retraite des Ormes, 3. Résidence de Longueville, 4. Maison de retraite de Bray et 5. Maison de retraite de Donnemarie.

Mme Potet, directrice de la maison de retraite de Rozay-en-Brie a sollicité sa participation pour 2003 au challenge, avec une dizaine de résidents. Tous leur souhaitent la bienvenue.

L'organisateur remercie le Conseil général et le Conseil régional ainsi que le Crédit Agricole de Bray qui ont offert coupes et lots.



Un grand bravo à tous, et rendez-vous l'année prochaine.

Le Salon de la carte postale

Le 15 Décembre 2002 a eu lieu le 1^{er} Salon de la carte postale, organisé par l'association « Les jardins de la Voulzie », à la Salle Polyvalente des Ormes. Cette première manifestation remporta un vif succès.

Nous tenons à remercier nos amis cartophiles de Provins pour leur aide précieuse.

Monsieur Le Maire, Gilles Vitu, nous a honoré de sa présence lors du vin d'honneur donné en présence des exposants, venus des départements limitrophes. Nous leur donnons, d'ores et déjà, rendez-vous le dimanche 21 Décembre 2003.



Le repas de Noël des aînés

Le 20 Décembre 2002, la Maison de retraite fêtait ses aînés lors du traditionnel repas de Noël. Marie Bontemps, petit bout de femme, venue spécialement de Bretagne, égaya cette journée avec son sourire. Son spectacle est composé de créations tant en paroles qu'en musique et trouva un public qui lui réserva le meilleur des accueils.

Nous lui souhaitons de sillonner les routes de France et de Navarre le plus longtemps possible, avec sa jolie voix au timbre si particulier.

MERCI ET BRAVO MARIE !



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Groupe Adelaïde



Poursuite des activités :

À la salle Polyvalente :

- Le lundi de 18h30 à 19h30
Cours niveau débutant de Step et de renforcement musculaire
- Le lundi de 20h30 à 21h30
Cours niveau confirmé de Step et de LIA
- Le jeudi de 18h30 à 19h30
Cours niveau intermédiaire de Step et de renforcement

À la Maison des Associations :

- Le vendredi de 18h30 à 20h30
Cours tous niveaux de musculation
- Le samedi de 9h30 à 10h30
Cours tous niveaux de Circuit Training

Tous les membres de l'Association du « Groupe Adelaïde » vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.



L'Association botanique des Ormes



Composition du bureau : Jacques Vernerey, président
Monique Rochart, vice-présidente
Alisson Crosley, trésorière
Sophie Conil, secrétaire
Christiane Raveton, secrétaire adjointe
Joëlle Bernard, Martine Blondel, Jacques Bernard, Alfred Galent, membres actifs
Odile Gauthier, membre honoraire

Prochain rendez-vous : exposition-vente pour la fête des mères.

BONNE ANNEE À TOUS



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Les membres et le bureau de l'Union des Anciens Combattants de les Ormes sur Voulzie vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2003.



AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités
Association Sans But Lucratif de la Loi 1901
Boîte Postale 5
77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Meilleurs Voeux pour l'année 2003

14 décembre 2002

LES RENCONTRES D'AMITIÉ 2003 - 2004

à la Maison des Associations - Les Ormes sur Voulzie - Téléphone : 01 64 01 74 91

- | | |
|------------------------|---|
| Judi 16 JANVIER 2003 | - Rencontres d'Amitié - La galette des Rois |
| Judi 30 JANVIER 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 13 FÉVRIER 2003 | - Rencontres d'Amitié - Les crêpes |
| Judi 27 FÉVRIER 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 13 MARS 2003 | - Rencontres d'Amitié - Les gaufres |
| Judi 27 MARS 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 10 AVRIL 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 24 AVRIL 2003 | - Rencontres d'Amitié - Le muguet |
| Judi 15 MAI 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 22 MAI 2003 | - Rencontres d'Amitié - La brioche |
| Judi 12 JUIN 2003 | - Rencontres d'Amitié - Les clafoutis |
| Judi 26 JUIN 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 17 JUILLET 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 31 JUILLET 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 11 SEPTEMBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 25 SEPTEMBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 16 OCTOBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 30 OCTOBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié - Les niflettes |
| Judi 13 NOVEMBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 27 NOVEMBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 4 DÉCEMBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié |
| Judi 11 DÉCEMBRE 2003 | - Rencontres d'Amitié - La bûche de Noël |
| Judi 15 JANVIER 2004 | - Rencontres d'Amitié - La galette des Rois |
| Judi 29 JANVIER 2004 | - Rencontres d'Amitié |

Les Rencontres d'Amitié ont lieu, le jeudi, deux fois par mois de 13 h 30 à 18 h à la Maison des Associations. Ce sont des moments, de détente, de divertissements, de traditions et d'échanges, agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise !
Secrétaire Mme M. Delahaye Téléphone : 01 64 01 79 63 - Maison des Associations Téléphone : 01 64 01 74 91

Pas de rencontres en août, ce sont les vacances !





LES ORMES SUR VOULZIE

COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES DES ORMES-SUR-VOULZIE

Mairie

77134 Les Ormes-sur-Voulzie

☎ 01.64.01.77.73 fax : 01.64.01.70.11
E-mail : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

2002 restera pour notre comité une année bien remplie.

Le deuxième semestre a vu quelques nouveautés comme l'organisation du voyage son et lumière à St Fargeau qui a remporté un vif succès ou notre premier bal costumé d'Halloween.

Les, désormais traditionnels, rallye VTT et dégustation du beaujolais nouveau ont également été appréciés des participants.

PHOTOS DU RALLYE VTT



Place à 2003.

Avez vous remarqué qu'il n'existe plus de fête du village aux Ormes ? C'est tout à fait anormal ! Nous allons donc réparer cette grave erreur en organisant une grande fête,

Le dimanche 04 mai 2003, avec, nous l'espérons, la présence de tous les habitants. Réservez votre journée, nous vous réservons des surprises !

Et nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines festivités :

Le 22 mars 2003 : Soirée dansante thématique.

Le 04 mai 2003 : Grande fête du village.

Le 21 juin 2003 : Fête de la musique.

** Le COF vous présente ses meilleurs vœux pour 2003. **

LE PLOMB ET L'AMIANTE

La connaissance de la toxicité du **plomb** date de l'antiquité. Les ouvriers peintres et les potiers manipulant les sels de plomb ont été particulièrement exposés.

L'emploi de la **céruse** (hydroxycarbonate de plomb) est interdit depuis 1915 pour les peintres en bâtiment et 1926 pour les chefs d'entreprise et les artisans. Il faut cependant attendre 1948 pour que son emploi soit interdit pour tous les professionnels. En 1993, il devient interdit de mettre sur le marché et d'importer les produits contenant de la céruse.

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique aussi bien chez l'enfant que chez l'adulte. Elle provoque des troubles réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux) : saturnisme.

La présence de peinture au plomb doit être vérifiée :

Depuis la loi du 29 juillet 1998, lors de ventes d'immeubles d'habitation construits avant 1948 et situés dans une zone à risque d'exposition au plomb le propriétaire doit faire faire un état des risques d'accessibilité au plomb par un technicien de la construction qualifié.

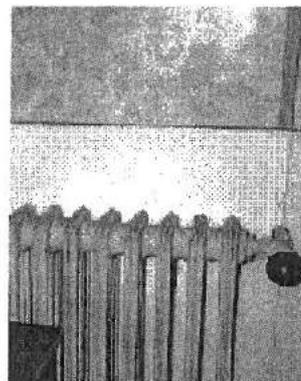
Cet état identifie toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb et précise la concentration de plomb, la méthode d'analyse utilisée ainsi que l'état de conservation de chaque surface. Il doit être annexé à tout contrat ou promesse de vente, et doit avoir été établi depuis moins d'un an. Si tel n'est pas le cas il est nécessaire de l'actualiser.

Si aucun état des risques d'accessibilité au plomb n'est fourni, le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés et sera tenu responsable des conséquences de la découverte de plomb dangereux. Si l'état des risques révèle une présence de plomb, l'obligation du vendeur de procéder à des travaux peut être transférée, s'il en est d'accord, à l'acquéreur.

Pour connaître les zones à risque il suffit de se renseigner auprès de la préfecture de police, à la chambre des notaires ou à la mairie de votre ville.

L'état des risques d'accessibilité au plomb concerne uniquement les revêtements contenant du plomb (peinture, enduit, revêtement mural contenant un film de plomb, feuille d'étanchéité au plomb).

Une circulaire du 30 août 1999 précise que l'obligation de fournir un état d'accessibilité au plomb ne concerne que les parties privatives des immeubles en copropriété. Ce texte incite cependant les syndicats à proposer à la copropriété un tel diagnostic pour les parties communes, mais sans l'imposer.



Présence de plomb dans les canalisations :

Aucun diagnostic n'est encore obligatoire en ce qui concerne la présence de plomb dans les canalisations des immeubles. Mais, on peut s'attendre à l'instauration d'une telle exigence dans un proche avenir.

L'amiante a beaucoup servi dans la construction entre 1950 et 1980. C'est une roche fibreuse utilisée pour : sa solidité, sa résistance aux hautes températures, aux bactéries et à la plupart des agents chimiques, son isolation thermique et phonique.

Quand les matériaux contenant de l'amiante sont sciés, découpés, percés ou poncés, ou quand ils se dégradent, ils libèrent des fibres microscopiques. L'inhalation de ces fibres présente des risques pour la santé (difficultés ou insuffisances respiratoires voir même risques de cancer du poumon).

C'est pourquoi son utilisation est aujourd'hui interdite.

Rappel de la réglementation depuis 1996

Depuis le 31 décembre 1999, tous les bâtiments collectifs doivent avoir fait l'objet d'un diagnostic de la présence d'amiante.

Les matériaux qui présentaient de l'amiante et dont l'état de conservation était bon devront être vérifiés tous les 3 ans, pour ceux dont l'état était défectueux, des travaux ont dû être engagés afin de confiner ou retirer l'amiante.

Nouvelles dispositions applicables depuis le 1^{er} septembre 2002 en cas de vente d'un bien immobilier

Le décret n°2002-839 du 3 mai 2002 fait obligation aux propriétaires des immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997, qu'ils appartiennent à des personnes privées ou à des personnes publiques, de produire au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat, un constat précisant la présence ou, le cas échéant, l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Ce constat indique la localisation et l'état de conservation de ces matériaux et produits. Il doit être réalisé par un technicien de construction qualifié. Ce constat d'état doit être obligatoirement annexé à la promesse de vente, donne la possibilité de s'exonérer de la garantie de vice caché en cas de présence d'amiante.

Si le constat fait apparaître l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante : fin de la procédure.

S'il y a présence de ces matériaux et produits, il est fait une évaluation de leur état de conservation. C'est elle qui déterminera la périodicité nécessaire pour la surveillance de l'état de ces matériaux, s'il faut procéder à des mesures d'empoussièrement ou engager des travaux.

Nouvelles dispositions applicables en cas de travaux de démolition d'immeubles Où se trouvent des matériaux contenant de l'amiante

A compter du 1^{er} janvier 2002 les propriétaires des immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997 ; sont tenus avant la démolition, d'effectuer un repérage des matériaux

et produits contenant de l'amiante et de transmettre les résultats à la personne qui devra réaliser les travaux de démolition.

Ne démolissez plus sans faire appel à un professionnel pour le diagnostic.

Nouvelles dispositions applicables dès 2003 « Le dossier technique amiante »

Ce dossier technique est obligatoire à faire réaliser même si le propriétaire ne vend pas son bien. Il concerne les immeubles bâtis dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997, à l'exception des maisons individuelles ne comportant qu'un seul logement et les appartements à usage d'habitation (immeubles collectifs ou copropriété).

Ce dossier doit être établi avant :

- Le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur mentionnés à l'article R.122-2 du code de la construction et de l'habitation et les établissements recevant du public définis à l'article R.123-2 de ce même code, classés de la première à la quatrième catégorie au sens de l'article R.123-19 du même code.

- Le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Ce dossier technique d'amiante regroupe tous les renseignements relatifs au bien immobilier, la localisation des matériaux et produits, l'état de conservation de ces matériaux, les travaux effectués (travaux de retrait ou de confinement des matériaux), les consignes de sécurité, les procédures d'intervention, de gestion et d'élimination des déchets.

Mireille CANZIANI

INFOS JEUNES

QUEST'CE QUE LA NOUVELLE LOI SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ?

Le Sénat a adopté le 19 novembre 2002 en 1^{ère} lecture, le projet de loi sur la sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy, le Ministre de l'Intérieur.

Voici quelques-uns des nouveaux articles, désormais en vigueur :

♦ **Le racket** (Article 312 du Code pénal)

Le fait de solliciter la remise de fonds ou d'un bien sous la menace physique, verbal ou d'un animal dangereux est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende.

♦ **Menace sur autorité de l'État** (Article 433 du Code pénal)

Est puni de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende, toute personne menaçant de commettre un crime ou un délit à l'encontre d'un magistrat, d'un juré, d'un avocat, d'un officier public ou ministériel, d'un gendarme, d'un policier, d'un douanier, d'un fonctionnaire de prison ou tout autre personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, ainsi qu'à l'égard de ses biens et de ses proches. La peine est portée à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende en cas de menace de mort ou d'atteinte aux biens dangereuse pour la personne.

♦ **Réunion** (Article 126-2 du Code de construction et de l'habitation)

La menace de commettre des violences contre une personne, ou l'entrave délibérée à l'accès et à la libre circulation des personnes ou du fonctionnement des dispositifs de sécurité, lorsqu'elles sont commises en réunion dans les cages d'escaliers ou les parties communes des immeubles sont punies de 2 mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

♦ **La fouille dans les stades** (Article 3-2 de la loi du 12 juillet 1983)

La fouille procédée à l'entrée des stades est autorisée lors de manifestations sportives rassemblant plus de mille spectateurs, de plus, la fouille doit être effectuée par une personne du même sexe que la personne qui en fait l'objet.

♦ **La fouille des véhicules suspects** (Article 72-2-3 du Code pénal)

Dorénavant, les officiers de police pourront procéder à la visite des véhicules circulant sur la voie publique ou dans les lieux accessibles au public, dans les cas suivants :

- Lorsqu'il y a à l'encontre du conducteur ou des passagers des raisons de soupçonner qu'il a commis ou tente de commettre un crime ou un délit.
- Lorsque le conducteur, faisant l'objet d'un contrôle, n'est pas en mesure de produire les papiers du véhicule.

Attention, le véhicule ne pourra être immobilisé plus de 30 minutes.

PAGE PRATIQUE



Combien de temps dois-je conserver mes documents ?

Si certains documents sont inutiles à conserver, il y en a d'autres, par contre, qu'il est indispensable de classer et de conserver.

➤ **Toute sa vie**

- le contrat de mariage et le livret de famille
- les titres de propriété
- les documents relatifs aux successions
- les contrats de travail et les bulletins de salaire
- les titres de pension
- les dossiers médicaux
- le livret militaire
- le certificat de la journée d'appel et de recensement.
- Les bordereaux d'allocations Assedic.

➤ **Trente ans**

- les factures d'hôpital
- les talons de chéquier
- les factures de travaux
- les justificatifs des droits à pension alimentaire.

➤ **Dix ans**

- les relevés de compte bancaire
- les relevés de charges de copropriété
- les contrats de crédit.

➤ **Cinq ans**

- les contrats de location immobilière
- les quittances de loyer
- les factures EFD-GDF
- les notes d'honoraires des notaires

➤ **Trois ans**

- Tous les documents liés au paiements des impôts
- Les quittances de redevance télévision.

➤ **Deux ans**

- les quittances d'eau
- les honoraires d'avocat
- les primes d'assurance
- la facture d'achat d'une voiture
- les honoraires et frais médicaux.

➤ **Un an**

- les factures de téléphone

SUCCESSION

DU NOUVEAU DANS VOS DROITS

La loi du 3 décembre 2001 met fin aux discriminations successorales à l'égard des enfants adultérins. Leurs droits sont désormais identiques à ceux des enfants naturels.

Cette même loi dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} Juillet 2002, améliore sensiblement la situation du conjoint survivant. Désormais, il hérite seul lorsqu'il est en présence de grands-parents ou encore des frères et sœurs, neveux et nièces, avec une exception, en ce qui concerne ces derniers, pour les biens de famille.

Lorsque le conjoint est en présence d'enfants ou de descendants, ses droits sont nettement accrus. Ils peuvent être encore être augmentés par la donation entre époux.

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION DU CONJOINT SURVIVANT AU MOYEN D'UNE DONATION ENTRE ÉPOUX		
HÉRITIERS EN CONCOURS AVEC LE CONJOINT	DROITS LÉGAUX DU CONJOINT	DROITS QUE LA DONATION PEUT CONFÉRER AU CONJOINT
Un enfant commun	1/4 en propriété ou totalité en usufruit	1/2 en propriété ou 1/4 en propriété et 3/4 en usufruit
Deux enfants communs	1/4 en propriété ou totalité en usufruit	1/3 en propriété ou 1/4 en propriété et 3/4 en usufruit
Trois enfants communs ou plus	1/4 en propriété ou totalité en usufruit	1/4 en propriété et 3/4 en usufruit
Un enfant d'un précédent mariage ou naturel	1/4 en propriété	1/2 en propriété ou 1/4 en propriété et 3/4 en usufruit ou totalité en usufruit
Deux enfants d'un précédent mariage ou naturels*	1/4 en propriété	1/3 en propriété ou 1/4 en propriété et 3/4 en usufruit ou totalité en usufruit
Trois enfants ou plus d'un précédent mariage ou naturels*	1/4 en propriété	1/4 en propriété et 3/4 en usufruit ou totalité en usufruit
Père et mère	1/2 en propriété	1/2 en propriété et 1/2 en nue-propriété
Père ou mère	3/4 en propriété	3/4 en propriété et 1/4 en nue-propriété
Frères et sœurs ou neveux et nièces	Totalité à l'exception de la moitié des "biens de famille"	Totalité des biens successoraux, sans exception

* La solution est identique si l'un des enfants est commun.

Source : mémo conseil édité par les notaires

AMIS DES OISEAUX - PRÉPARONS LE PRINTEMPS !

☺ Dès le mois de **Novembre** apparaissent chaque année, auprès de nos maisons, sautillant de buisson en buisson, nos petits amis Passériformes, plus connus sous le nom de **mésanges**.

☺ Deux espèces sont très connues - la robuste **charbonnière**¹ et la délicate **mésange bleue**² - et pourtant deux autres espèces fréquentent timidement nos jardins, préférant les buissons aux nichoirs préfabriqués.

☺ Ce sont - la méfiante **mésange huppée**³ et la cancanière **mésange rose**⁴ à longue queue - cette dernière ayant nidifié dans mon jardin au printemps et ayant élevé 5 petits.

☺ Pour attirer à coup sûr les mésanges et les observer au printemps - aménagement du nid, chamailleries, nourriture des petits, envol maladroit des jeunes - **il faut dès janvier**, fabriquer et poser de petits nichoirs, assez proches des maisons, mais en respectant certains paramètres.

☺ Effectivement, les mésanges malgré tout sont un peu réticentes pour nicher si certaines "normes" ne sont pas respectées - pas de perchoir par exemple susceptible d'attirer les intrus - et un trou de 25 à 30 mm maximum, là encore par pure protection d'espèce de volatile risquant de "squatter" la maison.

Mésanges

Mésange charbonnière,
Mésange à tête bleue,
Toutes deux familières,
Oiseaux si chaleureux.

Amivent chaque année,
Au début du printemps,
Dans mon jardin nicher,
Quel émerveillement.

Billes de clowns blanchâtres,
D'azur pour l'une couverte,
Plastrons jaunes d'albâtre,
Capes de plumes vertes.

Leur ramage de trilles,
Annonce le doux temps,
De branche en branche sautillent,
Et jouent avec le vent.

Deux familles se chamaillent,
Autour du petit nid,
Box de bois, de paille,
Que j'ai moi même construit.

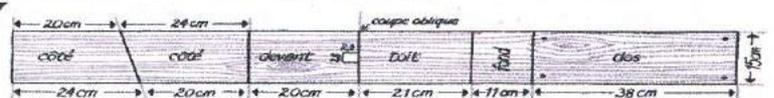
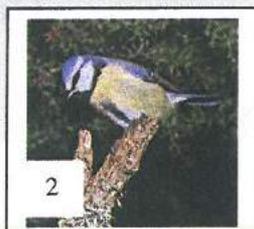
La forte charbonnière,
Plus vive et batailleuse,
S'empare de la chaumière,
Passe la tête heureuse.

Et une journée suffit,
Voyages incessants,
Pour constituer le nid,
Et pondre maintenant.

La nature est ainsi,
Fascinante prouesse,
Un instinct inouï,
Perpétue les espèces.

Gérard GHISLAIN

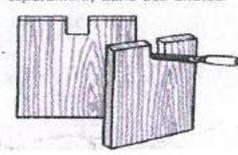
Bricoleurs à vos marteaux, à vos clous..!



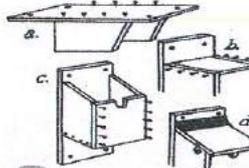
Il faut :
- une planche de pin ou de contre-plaqué ayant 1,35 m de long, 15 cm de large et 2 cm d'épaisseur,
- des clous de 35 mm, quelques petits clous, deux petits crochets et deux petits pitons,
- un pot de colle,
- un morceau de caoutchouc de 15 cm sur 5.



Trace les contours sur la planche, suivant les croquis, puis découpe-les en veillant à faire une coupe oblique entre le devant et le toit. Tu peux, bien sûr, découper chaque morceau séparément, dans des chutes.



2
Sur le devant, scie une petite fenêtre de 2,8 cm de côté : c'est le trou d'envol. Arrondis le bord inférieur à la râpe à bois. Enfin, perce au vilebrequin 4 trous dans le dos, 2 à chaque extrémité.



3
assemblage :
A. Tu colles et tu cloues les deux côtés sur le dos.
B. De la même manière tu fixes le fond au dos et entre les côtés.
C. Puis le devant sur la tranche des côtés.

D. Tu poses le toit et, avec les petits clous, tu fixes le rectangle de caoutchouc de façon qu'il fasse charnière entre le toit et le dos : cela te permettra de nettoyer le nichoir - quand il sera sans occupants. Un petit crochet de chaque côté empêchera le toit de bouger en cas de tempête.

4
Le travail terminé tu recouvres le nichoir avec de la boue d'argile qui bouche les fissures éventuelles et qui le rend plus discret. Il ne faut pas le garnir intérieurement : les habitants s'en chargeront. Place le nichoir sur un arbre à 2 ou 3 mètres de hauteur, en l'attachant avec une cordelette (jamais de clous, ni de pointes : cela blesserait l'arbre), légèrement incliné (par un « coin » placé entre le nichoir et l'arbre), ainsi l'oiseau s'envolera plus facilement et le plus ne pourra pas entrer par le trou d'envol. Le nichoir sera orienté de préférence vers l'est pour recevoir les rayons du soleil levant et être à l'abri des vents d'ouest, qui sont les plus mauvais.

INFORMATIONS GENERALES

GRANDS LACS DE SEINE

L'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine vous présentera une exposition le :

15 et le 16 Mars 2003

dans la salle polyvalente des Ormes sur Voulzie.

La rencontre directe du grand public est une priorité pour associer tous les habitants de la Bassée au projet global et pour apporter à chacun une information claire et actualisée.

Venez nombreux, ce projet nous concerne tous !!

AVIS

Lors de notre dernière campagne municipale, nous vous avons proposé la création d'un commerce de proximité.

Au mois d'octobre 2002, la commune, représentée par notre Maire, Mr VITU s'est rendue acquéreur du bâtiment qui abrite l'ancienne boucherie.

Sur les conseils de la Chambre de commerce, nous avons contacté divers grands groupes. Tous n'ont pas répondu. Mais nous avons eu la visite des représentants de Casino et Intermarché.

Nous attendons leurs propositions pour la création de cette supérette. Il nous faudra également fournir des études approfondies pour le Conseil Général, le Conseil Régional, le Département, la Chambre des commerces, les services vétérinaires, etc.....bien entendu, il faudra faire des travaux d'aménagement, ce qui demandera également du temps, et ainsi nous vous apporterons un plus non négligeable pour votre bien-être.

L'adjointe au Maire
Claudy BOISSY

PERMANENCE DES ADJOINTS

LUNDI matin : Mr MAURY Jacqui,

MERCREDI matin : Mme BOISSY Claudy,

VENDREDI matin : Mr DE NATALE Guy,

SAMEDI matin : Mr VERNET Philippe.

Et Mr VITU Gilles, Maire des Ormes sur Voulzie reçoit sur rendez-vous.

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le C.C.A.S. des Ormes a offert un bon d'achat de 20 Euros pour récompenser nos deux jeunes qui ont obtenu le brevet des collèges.

Félicitations à Melle Hermans Cyrielle et à Melle Rageade Mylène.

Nous portons à votre connaissance que toute personne qui refuse le colis de fin d'année (qui est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus) ne se le verra évidemment pas représenté l'année suivante. Celui ci sera donné à un habitant dans le besoin. Pour une éventuelle réinscription, veuillez contacter le C.C.A.S. à la mairie des Ormes.

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2002

Bravo à notre commune qui a obtenu un troisième prix avec un bon d'achat de 120 Euros offert par les pépinières de Chelles.

Ont reçu un diplôme avec « fleur d'argent » :

- Mme Delamour
- Mme Lasseaux
- Mr et Mme Boyé Bernard
- Mr et Mme Houzet

Ont reçu un diplôme d'encouragement :

- Mr Métayer Roger
- Mme Guillon
- Mr et Mme Meunier
- Mme Gastoué
- Mme Gandillet

N'oublions pas la Maison de Retraite et son jardinier Mr Blin Albert qui a gagné un abonnement à la revue « Jardin Pratique ».

Félicitations à tous !!

SEMAINE DE PROXIMITE

Dans le cadre de la semaine de proximité, les prêtres du secteur viennent vous rencontrer aux Ormes sur Voulzie le : **mardi 28 Janvier 2003.**

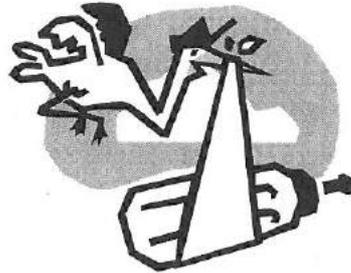
* A l'église, pour ceux qui le souhaitent, à 9h30 pour la prière du matin ou à 12h pour la prière de la mi-journée.

* A la maison des associations à 12h15 pour permettre à ceux qui le désirent, d'échanger, de dialoguer et de construire ensemble, dans la convivialité et autour d'un buffet.

Tout le monde est invité !

ÉTAT CIVIL 2002

NAISSANCES



BOTELLA Kilian, Georges, Christian, Jacques	10 janvier 2002
COURSIER Jonathan, Lilien, Sébastien	21 mai 2002
RELINGER Stécie, Jessica, Charlotte	04 juillet 2002
GARNIER Marie, Cladie, Joséphine	12 juillet 2002
JEANTY Fabien, Thibaud, Stéphane	13 juillet 2002
BÉAL Lucas, Jacques, Auguste	04 septembre 2002
HEURTEVENT Adrianna, Daria	30 octobre 2002
DOMENEZ Hugo, Antoine, Jérémy	11 novembre 2002
BRASSART Dany, Emmanuel	25 novembre 2002



MARIAGES



RIBOUCHON Philippe DOYEN Monique, Suzanne	08 juin 2002
MOREAU Bruno, Raymond MARCHE Valérie, Simone	07 septembre 2002
PAQUET Yann, Marcel DEPERACHE Sophie, Virginie, Audrey	28 septembre 2002

DÉCÈS



PATON Paul	06 janvier 2002
LUKASZEWSKI Wladyslawa. Veuve Prusack	14 janvier 2002
GAUTHIER Roger, Jacques	19 janvier 2002
LEMAGNE Angéle, Victorine. Veuve Durup	20 janvier 2002
BOUCHIER Jean	20 janvier 2002
BURET Gilberte. Veuve Gervais	28 janvier 2002
GESTAT Marguerite, Nathalie. Veuve Viaut	02 février 2002
TUFFIN Hélène, Renée. Veuve Fontenille	07 février 2002
CARRÉ Georgette, Hélène. Divorcé de Girard	09 février 2002
DUBOIS Justine, Raymonde, Clémence. Veuve Darcy	10 février 2002
BÉDÉ Octavie, Célestine, Jeanne, Annette. Veuve Laborde	18 février 2002
AUGE Andrée	18 février 2002
CHARIER Élise, Andrée, Jeanne. Veuve Péniisson	19 février 2002
ROUILLARD Lucienne, Louise. Veuve Robinot	26 février 2002
TISSIER Denise, Berthe. Veuve Bergé	04 mars 2002
GAUVIN Mathilde, Paule, Gilberte, Christiane. Veuve Coustalât	05 mars 2002
BOUCHER Paulette, Charlotte. Veuve Leroy	20 mars 2002
PORCHER Roland, Paul	25 mars 2002
VANEY Victor, Auguste	16 avril 2002
KONIECZKA Stéphanie. Veuve Zamojski	18 avril 2002
DELAUNAY Jeanne, Henriette, Julienne. Veuve Moriette	29 avril 2002
MAURY Madeleine, Lucie. Veuve Larousse	30 avril 2002
THOLIMET Gaston	05 mai 2002
SCHOUTEETEN Andrée, Paulette, Alfréda. Veuve Gouwy	14 mai 2002
CHARLES Georges, Claude, Jean	10 juin 2002
BOUCHENY Marguerite, Alfréda. Veuve Vaney	15 juin 2002
GOURY Juliette, Aline. Veuve Mirvault	20 juin 2002
CANTAT Marie. Veuve Duchemin	21 juin 2002
LEFRANC Gilette, Marcelle	03 juillet 2002
ANDASE André, Jean	24 juillet 2002
NOMINÉ Simone. Veuve Masson	26 juillet 2002
ROBINOT France, Aimée. Veuve Languillat	27 octobre 2002
RIBAULT Raymonde, Pierrette. Veuve Dravigny	07 décembre 2002
VARÉCHARD Gilbert, René	17 décembre 2002
MAGNEN Guy, Daniel, Roland	22 décembre 2002
BRUTHINAUD Marie, Thérèse. Veuve Hugot	28 décembre 2002
LEROY Roger, Ernest	30 décembre 2002

La Voulzie

Élégie

S'il est un nom bien doux fait pour la poésie,
Oh ! dites, n'est-ce pas le nom de la Voulzie ?
La Voulzie, est-ce un fleuve aux grandes îles ? Non ;
Mais, avec un murmure aussi doux que son nom,
Un tout petit ruisseau coulant visible à peine ;
Un géant altéré le boirait d'une haleine ;
Le nain vert Obéron, jouant au bord des flots,
Sauterait par-dessus sans mouiller ses grelots.
Mais j'aime la Voulzie et ses bois noirs de mûres,
Et dans son lit de fleurs ses bonds et ses murmures.
Enfant, j'ai bien souvent, à l'ombre des buissons,
Dans le langage humain traduit ces vagues sons ;
Pauvre écolier rêveur, et qu'on disait sauvage,
Quand j'émiétais mon pain à l'oiseau du rivage,
L'onde semblait me dire : " Espère ! aux mauvais jours
Dieu te rendra ton pain. " - Dieu me le doit toujours !
C'était mon Égérie, et l'oracle prospère
À toutes mes douleurs jetais ce mot : " Espère !
Espère et chante, enfant dont le berceau trembla ;
Plus de frayeur : Camille et ta mère sont là.
Moi, j'aurai pour tes chants de longs échos... " - Chimère !
Le fossoyeur m'a pris et Camille et ma mère.
J'avais bien des amis ici-bas quand j'y vins,
Bluet éclos parmi les roses de Provins :
Du sommeil de la mort, du sommeil que j'envie,
Presque tous maintenant dorment, et, dans la vie,
Le chemin dont l'épine insulte à mes lambeaux,
Comme une voie antique est bordé de tombeaux.
Dans le pays des sourds j'ai promené ma lyre ;
J'ai chanté sans échos, et, pris d'un noir délire,
J'ai brisé mon luth, puis de l'ivoire sacré
J'ai jeté les débris au vent... et j'ai pleuré !
Pourtant, je te pardonne, ô ma Voulzie ! et même,
Triste, tant j'ai besoin d'un confident qui m'aime,
Me parle avec douceur et me trompe, qu'avant
De clore au jour mes yeux battus d'un si long vent,
Je veux faire à tes bords un saint pèlerinage,
Revoir tous les buissons si chers à mon jeune âge,
Dormir encore au bruit de tes roseaux chanteurs,
Et causer d'avenir avec tes flots menteurs.